



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

| | |
|-------------------------------------|----|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 26 |
| Qui ont pris part à la délibération | 27 |
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention(s) | 0 |
| Non votant(s) | 0 |

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION - CM/20/101

La Ville du Trait prévoit de réaliser des travaux d'aménagement de la Place Ronarc'h par la construction d'un local technique poubelle et sonorisation.

L'enveloppe financière globale permettant la réalisation des travaux est estimée à 129 353.48€ TTC soit 107 794.57€ HT.

Pour le financement de cette opération, le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|--------------------|---|--------------------|----------------|
| | Montant | | Montant | % |
| Étude, construction d'un local technique poubelle et sonorisation (montant HT) | 107 794.57€ | FSIC (20% du montant HT) | 21 558.91€ | 16.67% |
| | | Département de Seine Maritime dans le cadre de l'aide aux bâtiments administratifs et techniques (20% du montant HT plafonné à 350 000€ HT) | 21 558.91€ | 16.67% |
| TVA | 21 558.91€ | Autofinancement | 65 016.52€ | 50.26% |
| | | FCTVA | 21 219.14€ | 16.40% |
| Total TTC | 129 353.48€ | Total TTC | 129 353.48€ | 100,00% |

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 5215-26 et L 5217-7,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DÉCIDE D'APPROUVER le plan de financement présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du fonds de concours et de la subvention à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 septembre 2020

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

